



**PRÉFÈTE
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires du Lot

AVIS AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral relatif au classement du sanglier en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts pour la campagne cynégétique 2023/2024 dans le département du Lot et fixant ses modalités de destruction à tir

Ce projet d'arrêté préfectoral prévoit le classement du sanglier en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts sur l'ensemble des communes du département du Lot, sur la période du 1^{er} au 31 mars 2024, afin de préserver les activités agricoles et notamment les semis de printemps.

Ce projet de décision permet la réalisation de tirs de destruction sur autorisation préfectorale individuelle.

Il est motivé par l'importance des dégâts et notamment sur des semis à haute valeur ajoutée.

Ce projet d'arrêté préfectoral est consultable, du 01 juin au 22 juin 2023 inclus.

Vous avez la possibilité de déposer vos observations sur ce projet, **jusqu'au 22 juin 2023** inclus.

En vous connectant sur le site internet « démarches simplifiées,fr » via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddt46-consultation-du-public-arrete-prefectoral2-re>

Fait à Cahors, le 01 juin 2023